



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 24 mars 2016]

Date de la convocation
18 mars 2016
Date d'affichage
18 mars 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 23
Procurations : 5
Votants : 28

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Christian PERO, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Dominique BOYER, Lahcene BAAZIZ, Christelle HARDY, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX,

N° 44/ 2016

Absents : Christophe CAUSSE, Bernard BARTHE, Françoise BONNET, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON

Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU

Objet de délibération : Motion portant sur l'installation des compteurs Linky

Les élus du Conseil municipal de la ville de Gaillac, réunis le jeudi 24 mars 2016, se font le relais des inquiétudes exprimées à plusieurs reprises par la population, que ce soit lors de la réunion publique d'information du 7 mars 2016, ou à travers plusieurs courriers à l'attention du Maire.

Ayant transféré la gestion du réseau de distribution électrique, la commune de Gaillac, soucieuse de l'intérêt de sa population et à l'initiative des élus de la majorité, demande au SDET qu'il organise, en sa qualité d'autorité concédante, avec ErDF les contrôles relatifs à la fréquence des nouveaux compteurs Linky.

En conséquence, la Municipalité saisit le SDET pour l'exécution de ces contrôles, de manière neutre et aléatoire. Suite aux résultats de ces contrôles, il appartiendra au SDET de se positionner, au titre de sa relation contractuelle avec la société ErDF.

Vote : 6 contres (« Gaillac à gauche » et « Avec vous pour Gaillac »)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de saisir le SDET pour l'exécution de ces contrôles, de manière neutre et aléatoire.

DECIDE, que suite aux résultats de ces contrôles, il appartiendra au SDET de se positionner, au titre de sa relation contractuelle avec la société ErDF.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160324-44-2016-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016